

# AFFECTATIONS DES STAGIAIRES ET DES PERSONNELS EN SÉJOUR EN 2025 : LE SERVEUR SIAT2 EST OUVERT DEPUIS HIER



27  
AVR

## MAD NC 2025 : TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

### LES CANDIDATS À UNE MAD EN NOUVELLE-CALÉDONIE DOIVENT LIRE ATTENTIVEMENT CETTE NOTE

"Une mise à disposition en COM (donc en Nouvelle-Calédonie) implique de la part des candidats un engagement professionnel et une capacité d'adaptation importants. Les candidats à une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie sont invités à lire très attentivement la présente note (de service) et à consulter le site Internet du vice-rectorat."

Les personnels stagiaires qui désirent obtenir une première mise à disposition en qualité de titulaire en Nouvelle-Calédonie doivent faire acte de candidature.

En application du décret n° 96-1026 du 26 novembre 1996, les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer et qui ne se sont pas vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux dans une de ces collectivités ne peuvent solliciter une mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement hors de ces territoires, d'une durée minimale de deux ans.

### STAGIAIRES 2023-2024 : LE MOMENT EST VENU DE SAISIR VOS VOEUX ...

**La saisie des vœux pour une mise à disposition en NC pour la rentrée de février 2024 est ouverte depuis hier**, vendredi 26 avril 2024, jusqu'au mardi 14 mai 2024 17h00 (heure de Paris)

Ils devront y déposer les pièces justificatives au plus tard le mardi 4 juin 2024 17 h 00 (heure de Paris)

Les vœux se font dans l'application SIAT, "Mouvement des enseignants du second degré vers les COM", via le portail Arena, rubrique « Gestion de personnels / I.Prof / Les services / SIAT2

#### **Vous pourrez formuler au maximum 6 vœux.**

ATTENTION : Les personnels stagiaires au moment de la saisie des vœux qui souhaitent rester en Nouvelle-Calédonie à la rentrée scolaire 2025 doivent impérativement formuler le vœu large « Nouvelle-Calédonie » au moins en 6e vœu. A défaut de faire un vœu NC, votre affectation sera faite par extension (sur une autre académie).

#### **Le dossier de candidature devra comprendre :**

*lettre de motivation ;*

*curriculum vitae ;*

*rapport d'inspection ;*

*fiche de synthèse de moins d'un mois à demander à votre gestionnaire académique ;*

*fiche d'avis complétée et signée par le chef d'établissement ou de service (dans le cas où l'avis n'a pu être saisi par celui-ci dans Arena).*

Tous les justificatifs pour une demande de rapprochement de conjoint ou une mutation simultanée.

Toutes pièces justifiant d'attaches en NC (inscription sur la liste électorale spéciale ou durée de résidence en NC, etc...)

## CALENDRIER DES OPÉRATIONS

**Du vendredi 26 avril au mardi 14 mai 2024 17 h 00 (heure de Paris) :** saisie des candidatures et des vœux sur Siat ; information du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, par le candidat ;

**Du vendredi 26 avril au mardi 4 juin 2024 17 h 00 (heure de Paris) :** téléversement sur Siat des pièces justificatives ;

**Du mercredi 15 mai au mardi 4 juin 2024 17 h 00 (heure de Paris) :** le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique saisit via Arena l'avis sur la candidature ; dans le cas où celui-ci ne dispose pas d'un accès à Arena (candidats en détachement ou affectés dans l'enseignement supérieur ou ne se trouvant pas en position d'activité), le candidat transmet la fiche d'avis téléchargeable sur Siat à son chef d'établissement ou supérieur hiérarchique, afin que celui-ci la complète et la signe. Le candidat la numérise et la téléverse **sur Siat, au plus tard le mardi 4 juin 2024 17 h 00 (heure de Paris).**

Vous pouvez consulter la [note de service du 25-3-2024](#) soit sur le site du ME, soit directement sur le [Bulletin officiel n° 17 du 25 avril 2024](#)

### LE SNETAA ET LA FNEC-FP-FO VOUS ACCOMPAGNENT ...

#### La saisie des vœux est le premier temps fort de votre participation aux opérations de mouvement.

Ensuite, la confirmation de votre participation avec l'envoi des pièces justificatives, la vérification de votre barème et la réception de votre résultat de mutation seront les prochaines étapes.

Enfin, pour réussir votre saisie de vœux et plus généralement votre participation au mouvement inter 2024, demandez l'accompagnement du Snetaa-FO ! En effet, si les projets de mutation ne sont plus examinés en commission paritaire, le travail d'information en amont devient d'autant plus primordial. Il permet d'optimiser ses chances de muter là où l'on souhaite.

Nous conseillons vivement à tous nos adhérents de prendre RDV avec nous pour faire ses vœux. Ne les faites pas seuls, vous n'aurez que cette période de saisie pour les vœux en NC. N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

#### 💡 ACCÉDEZ À L'ÉDITO



#### © SNETAA - FORCE OUVRIÈRE

